

## **Book Reviews / Comptes rendus**

**Jean Hétu et Emmanuelle Amar, *La faculté de droit de l'Université de Montréal et la communauté juive* (Montréal : Les Éditions Thémis, 2018), 192 pp., ISBN : 978-2894004111.**

« Un polaroid rétrospectif ». C'est ainsi que le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal — Jean-François Gaudreault-DesBiens — décrit l'ouvrage dirigé par Jean Hétu et Emmanuelle Amar. Effectivement, dès que l'on commence à le feuilleter, ce livre nous fait rapidement penser à un album de famille, de par son format et par son contenu. Il s'agit en fait de 179 pages où sont recueillis les photos et les profils de membres de la communauté juive montréalaise qui sont passés par les couloirs de la Faculté de droit de cette université francophone depuis sa fondation, soit comme professeures soit comme diplômés. Ces portraits sont introduits par le poème « Université de Montréal » du juriste Abraham Moses Klein, placé au début de l'ouvrage, et par quelques pages dédiées à illustrer la présence juive contemporaine à la Faculté de droit : on y retrouve la description de l'Association des étudiants juifs en Droit de l'Université de Montréal (AEJD) et de l'Association de Droit Lord Reading (p. 11 et p. 13), un répertoire des bourses, prix et fonds générés par la communauté juive (p. 15) et une description de la conférence annuelle Chevrette-Marx en droit constitutionnel (p. 19).

L'objectif du livre, tout comme sa structure, est simple : mettre en évidence les liens profonds et de longue date que la Faculté de droit a su tisser avec la communauté juive, en mettant en relief les profils des étudiants et des professeurs d'origine juive de la Faculté (p. 8). Pour ce faire, comme le doyen l'explique bien dans son introduction, une sélection a dû être mise en place. Grâce à cette mise à point méthodologique, on comprend alors rapidement que les portraits répertoriés ne représentent qu'une partie des juifs et juives passés par la Faculté, notamment la plus prestigieuse, qui a su se démarquer tant au sein du monde juridique que de la communauté juive et de la société québécoise ou canadienne au sens large.

Belles photos de l'Université de Montréal et de sa Faculté de Droit, souvenirs, mots poétiques et de reconnaissance et portraits de membres de la communauté juive se tissent au fil des pages de cet album de famille. Mais l'ouvrage a aussi le mérite de nous apprendre davantage quant à l'histoire de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses relations envers les étudiants « étrangers » ou, pour employer un vocabulaire plus récent, « internationaux ». C'est une histoire peu connue, et le mot d'introduction du Professeur Hétu nous permet de commencer à en recomposer les morceaux à partir de l'expérience des étudiants juifs. On y apprend, par exemple, que l'Université de Montréal est née en 1878 comme succursale de l'Université Laval, et que ses deux premières facultés étaient celles de théologie et de droit. Ça ne sera qu'en 1920 que

l'Université obtiendrait sa pleine autonomie (p. 5). Pour ce qui est de son ouverture aux étudiants étrangers, on nous explique que, bien qu'une université catholique et francophone, l'UdeM — et notamment la Faculté de droit — n'a jamais fermé ses portes aux autres étudiants, à la différence, par exemple, de l'Université McGill, où des restrictions ont été mises en place à l'égard d'étudiants juifs entre les années '30 et '60. Il nous paraît important à ce propos de mentionner que la présence d'étudiants juifs dans cette université francophone demeurerait pendant ces années « l'exception plutôt que la règle », en raison, entre autres, d'un système éducatif québécois qui dirigeait les juifs dans les écoles protestantes et anglophones (Anctil, *Histoire des Juifs du Québec*, p. 182). Cela n'enlève rien à l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve les responsables de l'UdeM de l'époque lors que des tensions ont surgi, comme le témoigne l'intéressant extrait du journal étudiant indépendant *Quartier libre* de 1941 (p. 6-7). Cependant, ce détail nous aide à mieux contextualiser la présence juive au sein de cette institution pendant ces années-là.

L'ouvrage que nous livrent Héту et Amar est sans doute teinté d'une veine romantique, visant à célébrer l'ouverture de la Faculté de droit et ses liens avec la communauté juive. Cet aspect n'est pourtant jamais caché et, comme on l'a dit, constitue l'objectif premier du travail. Il aurait cependant été intéressant et peut-être plus modeste de souligner les limites de cette ouverture, en faisant référence, par exemple, à la sous-représentation des femmes dans les profils recensés. On ne compte en fait aucune femme parmi les professeurs répertoriés, et les visages des juristes féminines commencent à défiler que tardivement dans le livre; au total, on ne compte que 9 diplômées sur 54. On peut se demander si cette absence relève d'un manque de représentativité dans le choix des auteur.e.s du livre — et des organisations qui ont aidé dans la sélection, l'Association Lord Reading et le Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA) — ou bien, comme on l'est plus porté à croire, s'il reflète plutôt une tendance historique. Un regard rapide à la composition de l'exécutif de l'AEJD, où presque la moitié des postes sont aujourd'hui occupés par des femmes, semble confirmer cette deuxième hypothèse. Il n'en demeure pas moins qu'une référence à cet aspect de la présence juive au sein de la Faculté de droit aurait enrichi cet album de famille.

Néanmoins, *La faculté de droit de l'Université de Montréal et la communauté juive* demeure un témoignage important et nécessaire, non seulement des liens historiques que la Faculté de droit a su tisser avec les juristes de la communauté juive de Montréal, mais aussi, et inversement, des contributions multiples que les étudiants et les professeurs juifs ont su apporter — et continuent à apporter — à cette même Faculté.

**Valentina Gaddi**

Université de Montréal